

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA
M.R.C. DE MATAWINIE**

**LUNDI
2 MAI 2016
2016-05-02**

Session ordinaire du Conseil municipal tenue le 2 mai 2016 à 20 heures, heure ordinaire des assemblées.

**Étaient présents : Messieurs Pierre-Michel Gadoury, Bernard Chassé, Denis Jeanson, Mario Tremblay, mesdames Annie Bélanger et Isabelle Desrosiers
Était absent :**

Sous la présidence du Maire monsieur Normand Champagne

II Y A QUORUM

Le Maire, monsieur Normand Champagne, procède à l'ouverture de la présente assemblée.

La conseillère Annie Bélanger dépose une déclaration

Je soussignée, Annie Bélanger, conseillère municipale, déclare solennellement ce qui suit et demande à ce que mention en soit faite au procès-verbal de la séance du conseil du 2 mai 2016.

En regard du point 18 apparaissant à l'ordre du jour de la séance régulière du conseil tenue le 4 avril 2016 j'ai, par complète inadvertance, omis de me retirer et de déclarer la nature générale de l'intérêt que j'avais dans la question à être traitée par mes collègues du conseil. Je précise d'ailleurs m'être retirée de la salle où se tenaient les discussions précédentes de mes collègues, réunis en comité plénier, à ce sujet. C'est donc par inadvertance que j'ai omis de déclarer mon intérêt lors de la séance publique, étant simplement distraite lorsque le point a été abordé.

La nature de mon intérêt dans cette question découle du fait que j'envisage exploiter moi-même un kiosque saisonnier de fruits et légumes, advenant que la réglementation l'autorise.

En foi de quoi j'ai signé à Saint-Jean-de-Matha

Annie Bélanger

2016-122

Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du Conseil tenue le 4 avril 2016

Proposé par le conseiller Bernard Chassé
Et résolu

QU : le procès-verbal de la session ordinaire du Conseil tenue le 4 avril 2016 soit et est adopté;

Adopté unanimement.

Le Maire monsieur Normand Champagne, procède au dépôt de la liste des rapports, documents et correspondances reçus et la Directrice générale, madame Nicole D. Archambault en fait lecture.

2016-123

Motetan Mamo (N/D B-0667)

Madame France Robertson, directrice générale du Centre d'Amitié Autochtone de Lanaudière (CAAL) sollicite encore cette année notre collaboration pour la 4^e édition de Motetan Mamo de Nation à Nation, qui se déroulera du 30 juillet au 6 août 2016. Demande est faite d'obtenir, tout comme l'an passé, l'autorisation d'utiliser nos espaces publics, un lieu d'aménagement sanitaire et un terrain propice pour monter des tentes/tipis pour y accueillir les marcheurs, les supporteurs et les bénévoles, pour une nuit. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers
Et résolu,

QUE : la municipalité autorise Motetan Mamo de Nation à Nation à utiliser nos espaces publics, un lieu d'aménagement sanitaire et un terrain propice pour monter des tentes/tipis pour y accueillir les marcheurs, les supporteurs et les bénévoles, pour la nuit du 30 juillet prochain;

Adopté unanimement.

2016-124 Ricard Sébastien (N/D I-1601)

Désirant offrir un service internet aux Mathalois, monsieur Sébastien Ricard nous dépose une demande d'avoir accès à la tour municipale pour l'installation et la distribution de ses services. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

Il est proposé par le conseiller Denis Jeanson
Et Résolu

QUE : la Municipalité ne peut donner suite à cette demande;

Adopté unanimement.

2016-125 Festival Festi-Force (N/D B-0789)

La Chambre de commerce de Saint-Jean-de-Matha nous dépose une demande concernant l'appui financier de la Municipalité pour l'évènement du Festival Festi-Force 2016. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande de soutien.

Proposé par le conseiller Bernard Chassé
Et résolu

QUE : la municipalité renouvelle son appui financier pour l'évènement du festival Festi-Force 2016

QUE : la somme sera versée à raison de 80% leur du dépôt de la programmation et 20% après le dépôt du bilan de l'activité, pour un total de 7 500 \$;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet;

Adopté unanimement.

2016-126

Morin-Maheu Roxane & Gilchrist Yohan (0120-97-2441)

Roxane Morin-Maheu et Yohan Gilchrist déposent une demande de permis afin de changer la toiture de leur immeuble sis au 63, rue Sainte-Louise. Cette demande est effectuée conformément aux dispositions relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les sites patrimoniaux, les paysages naturels et traditionnels applicables à la zone CMP-1. Le tout faisant suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme.

Proposé par le conseiller Mario Tremblay
Et résolu

QUE : la municipalité est favorable à la demande déposée par Roxane Morin-Maheu et Yohan Gilchrist afin de changer la toiture de leur immeuble sis au 63, rue Sainte-Louise, conditionnel à ce que le toit de la galerie avant ne soit pas modifié;

Adopté unanimement.

2016-127

Gravel Kevin (0220-95-3070)

Kevin Gravel effectue une demande afin de déposer un plan projet de lotissement (plan image) pour la propriété sise sur une partie des lots 187 et 188. Cette demande est effectuée conformément aux dispositions relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale applicable lors du dépôt d'un plan projet de lotissement (plan image). Le tout faisant suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme.

CONSIDÉRANT les critères de la grille d'analyse du PIIA;

CONSIDÉRANT que le nouveau secteur devra s'intégrer au secteur voisinant;

CONSIDÉRANT que les rues projetées devront être aménagées en continuité avec le réseau existant, de façon à accroître son efficacité et réduire les culs de sacs;

CONSIDÉRANT que les espaces communs devront être favorisés;

CONSIDÉRANT que les nouveaux terrains devront assurer une continuité avec les lots déjà adjacents;

Il est proposé par le conseiller Mario Tremblay
Et résolu

QUE : la municipalité n'est pas favorable à cette demande, telle que déposée;

Adopté unanimement.

2016-128

Geoffroy Jonathan (0124-63-7048)

Jonathan Geoffroy dépose une demande de dérogation mineure au règlement de zonage afin d'implanter sa résidence en deçà de la marge prescrite dans un secteur déjà construit sur sa propriété sise sur les parties de lots 396, rue Vézina. Cette demande est effectuée conformément aux dispositions du règlement relatif aux dérogations mineures. Le tout faisant suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme.

Proposé par le conseiller Mario Tremblay
Et résolu

QUE : la municipalité accepte de laisser une certaine latitude dans l'implantation de la maison, soit entre 18 et 20 mètres de la marge avant;

Adopté unanimement.

2016-129

Déneigement des chemins de campagne et du village
(N/D X-0335 & X-0336)

Autoriser, s'il y a lieu, le versement à Généreux Construction inc. pour le déneigement des chemins de campagne au montant de 48 454,33 \$ + taxes et des chemins du village au coût de 21 333,33 \$ + taxes et autoriser le Maire et la Directrice générale à signer les chèques à cet effet.

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury
Et résolu

QUE : la municipalité autorise le versement à Généreux Construction inc. pour le déneigement des chemins de campagne au montant de 48 454,33 \$ + taxes et des chemins du village au coût de 21 333,33 \$ + taxes;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet;

Adopté unanimement.

2016-130

Soumission «Entretien des chemins d'hiver pour le village et la campagne (N/D X-0335 & X-0336)

Procéder, s'il y a lieu, à des demandes de soumissions publiques pour l'entretien des chemins d'hiver, pour le village et pour la campagne pour les années 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019.

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury
Et résolu

QUE : la municipalité revoit son devis;

QUE : des soumissions pour l'entretien des chemins d'hiver, pour le village et pour la campagne soient demandées pour un an et trois ans;

Adopté unanimement.

2016-131

Entretien du terrain de balle, terrain de soccer, patinoire et restaurant du pavillon Bertrand-Généreux (N/D X-0233)

Renouveler, s'il y a lieu, le contrat de la compagnie Investissement C.R. inc. pour l'entretien du terrain de balle, du terrain de soccer, de la patinoire et du restaurant du pavillon Bertrand-Généreux pour la saison 2016-2017. Autoriser le Maire et la Directrice générale à signer les documents ainsi que les chèques au moment opportun.

Proposé par le conseiller Denis Jeanson
Et résolu

QUE : la municipalité renouvelle le contrat de la compagnie Investissement C.R. inc. pour l'entretien du terrain de balle, du terrain de soccer, de la patinoire et du restaurant du pavillon Bertrand-Généreux pour la saison 2016-2017, soit un montant de 7 000 \$ taxes incluses pour la concession du restaurant et d'un montant de 14 000 \$ + taxes pour l'entretien des terrains et de la patinoire;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer les documents ainsi que les chèques au moment opportun;

Adopté unanimement.

2016-132 **Patrouille préventive** (N/D B-0718)

Donner suite, s'il y a lieu, à l'offre de service de Regroupements des Services de Sécurité pour l'application de règlements, la surveillance des bâtiments, le contrôle d'accès et de patrouilles, au montant de 4703,04 \$ + taxes.

Proposé par le conseiller Bernard Chassé
Et résolu

QUE : la municipalité, dans la continuité des actions de la municipalité dans le cadre du programme MADA, donne suite à l'offre de service reçue de Regroupements des Services de Sécurité pour l'application de règlements, la surveillance des bâtiments, le contrôle d'accès et de patrouilles, au montant de 4703,04 \$ + taxes;

Adopté unanimement.

2016-133 **Travaux de voirie 2016** (N/D B-2041)

Donner suite, s'il y a lieu, à l'offre reçue de National Vaccum pour le nettoyage de puisard au coût de 189 \$ / heure.

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury
Et résolu

QUE : la municipalité accepte l'offre reçue de National Vaccum pour le nettoyage de puisard au coût de 189 \$ / heure;

Adopté unanimement.

2016-134 **Soumission «Traçage de lignes des rues de la municipalité»**
(N/D X-0278)

Procéder, s'il y a lieu, à des demandes de soumissions, par voie d'invitation, pour le traçage de lignes des rues de la municipalité.

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury
Et résolu

QUE : la municipalité procède à des demandes de soumissions, par voie d'invitation, pour le traçage de lignes des rues de la municipalité;

Adopté unanimement.

2016-135 **Ancien garage municipal** (N/D X-0345)

Procéder, s'il y a lieu, à des demandes de soumissions, pour la vente de l'ancien garage municipal situé au 31, rue Lessard.

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers
Et résolu

QUE : la municipalité procède à des demandes de soumissions pour la vente du garage municipal;

QUE : le soumissionnaire devra accompagner son offre avec un devis expliquant le projet prévu, la nature de l'usage;

Adopté majoritairement.

2016-136 **Puits Philippe TTCE** (N/D X-0334)

Autoriser, s'il y a lieu, le paiement à MPECO Électrique au montant de 8 015,80 \$ + taxes, représentant le décompte progressif no 4 pour la mise en place de traitement des eaux par filtration sur charbon activé. Autoriser le Maire et la Directrice générale à signer le chèque à cet effet.

Proposé par le conseiller Denis Jeanson
Et résolu

QUE : la municipalité autorise le paiement à MPECO Électrique au montant de 8 015,80 \$ + taxes, représentant le décompte progressif no 4 pour la mise en place de traitement des eaux par filtration sur charbon activé;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer le chèque à cet effet;

Adopté unanimement.

2016-137 **Bibliothèque Louis-Landry** (N/D B-1879)

Donner suite, s'il y a lieu, à la soumission reçue de Classement Luc Beaudoin inc. pour l'achat de rayonnage pour la bibliothèque Louis-Landry, au coût de 2595 \$ + taxes.

Proposé par la conseillère Annie Bélanger
Et résolu

QUE : la municipalité donne suite à la soumission reçue de Classement Luc Beaudoin inc. pour l'achat de rayonnage pour la bibliothèque Louis-Landry, au coût de 2595 \$ + taxes;

Adopté unanimement.

**AVIS DE MOTION
A - 06 - 2016
Donné 02-05-2016**

Avis de motion est donné par la conseillère Isabelle Desrosiers qu'il sera présenté, pour adoption, à la séance ou à une séance subséquente, un projet de règlement concernant la mise en place d'un Comité consultatif en environnement, et demande en vertu de l'article 445 du Code municipal, dispense de lecture dudit règlement.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA
M.R.C. DE MATAWINIE**

RÈGLEMENT N° : 528-1

**FINANCEMENT DES
CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Il est proposé par le conseiller Bernard Chassé
Et résolu

QUE : Le Conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Pour l'application du présent règlement, on entend par :

- 1) « client » : une personne qui souscrit un service téléphonique dans un but autre que d'en effectuer de nouveau la fourniture à titre de fournisseur de services de télécommunication ;
- 2) « service téléphonique » : un service de télécommunication qui remplit les deux conditions suivantes :
 - a) il permet de composer le 9-1-1 pour joindre directement ou indirectement un centre d'urgence 9-1-1 offrant des services au Québec ;
 - b) Il est fourni, sur le territoire de la municipalité locale, par un fournisseur de services de télécommunication.

Lorsqu'un fournisseur de services de télécommunication réserve un de ses services téléphoniques pour sa propre utilisation, il est réputé, quant à ce service, un client visé au paragraphe 1° du premier alinéa.

Pour l'application du sous-paragraphe *b* du paragraphe 2° du premier alinéa, le service de télécommunication est réputé fourni sur le territoire de la municipalité locale lorsque le numéro de téléphone attribué au client pour l'utilisation du service comporte un indicatif régional du Québec

ARTICLE 2

À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

ARTICLE 3

Le client doit payer la taxe pour chaque mois au cours duquel il reçoit, à un moment quelconque, un service téléphonique.

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*, conformément à la loi.

**ADOPTÉ À SAINT-JEAN-DE-MATHA
CE DEUXIÈME JOUR DU MOIS DE MAI
DEUX MILLE SEIZE.**

Normand Champagne, Maire

Nicole D. Archambault, Directrice générale

2016-138 **Règlement 528-1** (N/D C-0440)

Adopter, s'il y a lieu, le Règlement 528-1, règlement visant à modifier le Règlement 528, décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Proposé par le conseiller Bernard Chassé
Et résolu

QUE : la municipalité adopte le Règlement 528-1, règlement visant à modifier le Règlement 528, décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

Adopté unanimement.

2016-139 **Service des incendies de Saint-Jean-de-Matha/Rapport**

Adoption des rapports des incendies et des pratiques qui ont été déposés par le Service des incendies. Autoriser le Maire et la Directrice générale à signer les chèques à cet effet.

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers
Et résolu

QUE : les rapports des incendies et des pratiques déposées par le Service des incendies soient et sont acceptés;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet;

Adopté unanimement.

2016-140 **Service des incendies de Saint-Jean-de-Matha/Demande**
(N/D B-1463)

Monsieur Jean-François Bruneau, Directeur du Service des incendies demande l'autorisation de pouvoir faire l'achat de vêtements d'officiers au coût approximatif de 300 \$, et du remplacement de 2 casques Ballard au coût de 200 \$ chacun. Donner suite, s'il y a lieu, à ces demandes.

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers
Et résolu

QUE : la municipalité autorise l'achat de vêtements d'officiers au coût approximatif de 300 \$, et du remplacement de 2 casques Ballard au coût de 200 \$ chacun;

Adopté unanimement.

2016-141

Service des incendies de Saint-Jean-de-Matha/Équipement
(N/D B-1444)

Dans le cadre de la prévention résidentielle, monsieur Bruneau nous demande de pouvoir faire l'acquisition d'une tablette afin de recueillir et mettre à jour les informations nécessaires, au coût de 904 \$ + taxes, incluant le logiciel Première ligne. Donner suite, s'il y a lieu, à cette demande.

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers
Et résolu

QUE : la municipalité accepte la demande de Monsieur Bruneau de faire l'acquisition d'une tablette afin de recueillir et mettre à jour les informations nécessaires, au coût de 904 \$ + taxes, incluant le logiciel Première ligne;

Adopté unanimement.

2016-142

Transfert de fonds

Procéder, s'il y a lieu, à l'adoption de la liste de transfert de fonds au montant de 1 629 \$, selon la liste déposée à cet effet.

Proposé par le conseiller Denis Jeanson
Et résolu

QUE : la municipalité procède, à l'adoption de la liste de transfert de fonds au montant de 1 629 \$, selon la liste déposée à cet effet;

Adopté unanimement.

2016-143

Appropriation du surplus

Autoriser, s'il y a lieu, l'appropriation du surplus général d'un montant de 34 920 \$ au poste *Aqueduc et égout village*, d'un montant de 2303 \$ au poste *Aqueduc Belle-Montagne* et d'un montant de 18 000 \$ au poste *Matières secondaires publicités informations*.

Proposé par le conseiller Denis Jeanson
Et résolu

QUE : la municipalité autorise l'appropriation du surplus général d'un montant de 34 920 \$ au poste *Aqueduc et égout village*, d'un montant de 2303 \$ au poste *Aqueduc Belle-Montagne* et d'un montant de 18 000 \$ au poste *Matières secondaires publicités informations*;

Adopté unanimement.

2016-144

Liste des comptes à payer

Procéder, s'il y a lieu, à l'adoption de la liste des comptes à payer au montant de 39 340,70 \$ et autoriser le Maire et la Directrice générale à signer les chèques à cet effet.

Proposé par le conseiller Denis Jeanson
Et résolu

QUE : la liste des comptes à payer soit et est adoptée au montant de 39 340,70 \$;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet;

Chèques	Fournisseurs	Montants
12347	Alarme P.M.C. inc	206.96
12348	A.M.C. Informatique enr.	329.92
12349	Groupe Archambault enr.	213.15
12350	Atelier d'aiguysage et sous-dur	170.51
12351	Audrey Fleuriste enr.	100.00
12352	Bélanger Sauvé	1034.78
12353	Bélanger Annie	12.00
12354	Bell Gaz ltée	264.90
12355	Bruneau Jean-François	101.96
12356	Carrières P.C.M. inc.	220.98
12357	Certilab inc.	926.71
12358	Chambre de commerce	1161.25
12359	Disnet inc.	3849.96
12360	Fédération Québécoise	60.95
12361	Jeux gonflables Lanaudière	400.00
12362	Joly Benoit	15.00
12363	Leonard Nicole	356.61
12364	Les éditions Yvon Blais inc.	162.70
12365	Les Motoneiges Gero inc.	323.80
12366	Les Services EXP inc.	1695.88
12367	Letellier Mylène	30.40
12368	Logixia inc.	28.74
12369	Medias Transcontinental SENC.	1153.20
12370	Metro Boucehr	42.88
12371	Miroslac Chum inc.	11966.60
12372	Nordikeau inc.	2951.33
12373	Postage Solutions inc.	174.63
12374	Produits Chimiques Sany inc.	971.27
12375	Produits Shell canada Ltée	54.21
12376	Wolters Kluwer Québec ltée	542.85
12377	Québec son inc.	2362.73
12379	Rivest et fils	822.98
12380	Serrurier Vincent inc.	431.66
12381	Technicomm	218.44
12382	Fleetcor Canada Mastercard	341.65
12383	CST Canada co.	2597.31
12384	Xerox canada ltée	40.46
12385	Yvon St-Georges inc.	1488.04
Direct	Visa Desjardins	1513.30
	TOTAL :	39 340,70 \$

Adopté unanimement.

2016-145

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière (N/D B-1852)

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière nous invite à renouveler notre adhésion annuelle au coût de 100 \$ et de désigner un membre du conseil à titre de représentant. Donner suite, s'il y a lieu à cette demande et autoriser le Maire et la Directrice générale à signer le chèque à cet effet.

Proposé par la conseillère Annie Bélanger
Et résolu

QUE : la municipalité renouvelle son adhésion annuelle au coût de 100 \$ et désigne monsieur Pierre-Michel Gadoury à titre de représentant;

QUE : le Maire et la Directrice soient et sont autorisés à signer le chèque à cet effet;

Adopté unanimement.

2016-146

Chambre de commerce de Saint-Jean-de-Matha (N/D B-1095)

Renouveler, s'il y a lieu, notre adhésion annuelle à la Chambre de commerce de Saint-Jean-de-Matha pour l'année 2016-2017 au coût de 280 \$ + taxes et autoriser le Maire et la Directrice générale à signer le chèque à cet effet

Proposé par le conseiller Bernard Chassé
Et résolu

QUE : la municipalité renouvelle son adhésion annuelle à la Chambre de commerce de Saint-Jean-de-Matha pour l'année 2016-2017 au coût de 280 \$ + taxes;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer le chèque à cet effet;

Adopté unanimement.

2016-147 Remboursement de taxes (N/D B-1512)

Autoriser, s'il y a lieu, les remboursements de taxes d'un montant de 839,72 \$, faisant suite à une mise à jour au rôle d'évaluation reçue de la MRC et/ou taxes perçues en trop. Autoriser le Maire et la Directrice générale à signer les chèques à cet effet.

Proposé par la conseillère Annie Bélanger
Et Résolu

QUE : la municipalité autorise les remboursements de taxes d'un montant de 839,72 \$, faisant suite à une mise à jour au rôle d'évaluation reçue de la MRC et/ou taxes perçues en trop;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet;

Adopté unanimement.

2016-148 Office municipal d'habitation Saint-Jean-de-Matha (N/D B-0735)

Procéder, s'il y a lieu, à l'adoption du dépôt des états financiers de l'Office municipal d'habitation Saint-Jean-de-Matha pour l'année 2015.

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury
Et résolu

QUE : la Municipalité procède à l'adoption du dépôt des états financiers de l'Office municipal d'habitation Saint-Jean-de-Matha pour l'année 2015.

Adopté unanimement.

2016-149 Travaux de voirie 2016 (N/D B-2041)

Adresser, s'il y a lieu, une demande auprès de notre député, monsieur André Villeneuve, afin d'obtenir une aide financière pour nos travaux de voirie 2016.

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury
Et résolu

QUE : soit adressée, une demande auprès de notre député de Berthier, monsieur André Villeneuve, afin d'obtenir une aide financière pour nos travaux de voirie 2016;

Adopté unanimement.

2016-150

Inspecteur en urbanisme et en environnement (N/D B-1065)

Sa période d'essai étant terminée, accorder, s'il y a lieu, la permanence de madame Alexia Lapierre-Grimard, à titre d'inspectrice en urbanisme et en environnement pour la municipalité. Autoriser le Maire et la Directrice générale à signer le contrat de travail à cet effet.

Proposé par le conseiller Mario Tremblay
Et résolu

QUE : la municipalité accorde la permanence à madame Alexia Lapierre-Grimard au poste d'inspectrice en urbanisme et en environnement avec une augmentation de 1\$/h plus majoration de 1,5% au premier janvier 2016 et 1\$ pour 2017;

QUE : le Maire et la Directrice générale soient et sont autorisés à signer le contrat à cet effet;

Adopté unanimement.

2016-151

Directeur des travaux publics (N/D B-1582)

Entériner, s'il y a lieu, la décision prise d'accepter la candidature de monsieur Mathieu Boucher-Trudeau à titre de directeur des travaux publics depuis le 25 avril 2016.

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury
Et résolu

QUE : la municipalité entérine la décision prise d'accepter la candidature de monsieur Mathieu Boucher-Trudeau depuis le 25 avril 2016, au poste cadre de directeur des travaux publics à l'essai pour une période d'un an;

QUE : la rémunération sera de 55 000 \$ par année, avec révision après 6 mois et 1 an;

Adopté unanimement.

2016-152 **Poste de travail** (N/D B-0822)

Donner suite, s'il y a lieu, à l'offre reçue de PG Solution pour l'achat d'un poste de travail portable pour le Directeur des travaux publics, au montant de 2559 \$ plus taxes.

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers
Et résolu

QUE : la municipalité donne suite à l'offre reçue de PG Solution pour l'achat d'un poste de travail portable pour le Directeur des travaux publics, au montant de 2559 \$ plus taxes.

Adopté unanimement.

2016-153 **Camp de jour** (N/D B-0772)

Procéder, s'il y a lieu, à l'embauche des monitrices, aide-moniteurs et coordonnatrice pour le camp de jour pour l'été 2016.

Proposé par la conseillère Annie Bélanger
Et résolu

QUE : la municipalité procède à l'embauche de madame Jade Boivin à titre de coordonnatrice au taux de 12 \$/h, aux animateurs Charlotte Therrien et Tommy Lefebvre au taux de 10,75/h et un aide animateur à venir au coût de 10,75 \$/h;

Adopté unanimement.

2016-154 **Compo-Recycle** (N/D B-2029)

Donner suite, s'il y a lieu, à l'offre reçue de Compo-Recycle pour l'achat de sacs compostables de cuisine au prix de 44,88 \$ + taxes la caisse, comprenant 10 rouleaux de 50 sacs.

Proposé par le conseiller Bernard Chassé
Et résolu

QUE : la municipalité donne suite à l'offre reçue de Compo-Recycle pour l'achat de sacs compostables de cuisine au prix de 44,88 \$ + taxes la caisse, comprenant 10 rouleaux de 50 sacs;

QU' : il sera possible pour la population de se procurer au bureau municipal, ces sacs compostables au coût de 4 \$ le rouleau;

Adopté unanimement.

2016-155

Directeur de l'urbanisme et de l'environnement (N/D B-1685)

Autoriser, s'il y a lieu, monsieur Philippe Morin à participer au Congrès Accent sur l'urbanisme qui se tiendra du 5 au 8 juillet 2016 à Québec, au coût de 790 \$ + taxes et autoriser les dépenses inhérentes à ce déplacement.

Proposé par la conseillère Annie Bélanger
Et résolu

QUE : soit autorisée la participation de monsieur Philippe Morin au Congrès Accent sur l'urbanisme qui se tiendra du 5 au 8 juillet 2016 à Québec, au coût de 790 \$ + taxes, ainsi que les dépenses inhérentes à ce déplacement;

Adopté unanimement.

2016-156

ADMQ (N/D B-1801)

Autoriser, s'il y a lieu, la participation à 2 formations en ligne pour monsieur Philippe Morin, au coût de 815 \$ + taxes.

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers
Et résolu

QUE : soit autorisé la participation à 2 formations en ligne pour monsieur Philippe Morin, au coût de 815 \$ + taxes, selon la politique établie, soit 50 % défrayé par l'employé, remboursable après 2 ans;

Adopté unanimement.

2016-157

9275-8093 Québec inc. (Terrasse chez Donat) (0220-28-3795)

9275-8093 Québec inc. dépose une demande de permis afin d'ajouter un auvent rétractable au-dessus de la terrasse. Cette demande est effectuée conformément aux dispositions relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale sur les sites patrimoniaux, les paysages naturels et traditionnels applicable à la zone CMP-1. Le tout faisant suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme.

CONSIDÉRANT qu'au début, manquant d'information, le Comité était non favorable à la demande;

CONSIDÉRANT par la suite avoir reçu le détail complet du projet;

Il est proposé par le conseiller Mario Tremblay
Et résolu

QUE : la municipalité est favorable à la demande déposée par 9275-8093 Québec inc. afin d'ajouter un auvent rétractable au-dessus de la terrasse. Le tout faisant suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Adopté unanimement.

2016-158

**Directeur général adjoint / secrétaire trésorière adjointe
(N/D B-1701 & B-1685)**

Modifier, s'il y a lieu, l'attribution des titres de secrétaire trésorière adjointe et directeur général adjoint.

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers
Et résolu

QUE : madame Christine Gélinas portera le titre de secrétaire trésorière adjointe et monsieur Philippe Morin portera le titre de directeur général adjoint;

Adopté unanimement.

*Le Maire, monsieur Normand Champagne présente à l'auditoire présent, son nouveau directeur général adjoint monsieur Philippe Morin

**AVIS DE MOTION
A - 07 - 2016
Donné 02-05-2016**

Avis de motion est donné par la conseillère Annie Bélanger qu'il sera présenté, pour adoption, à la séance ou à une séance subséquente, un projet de règlement en vue de modifier le Règlement de zonage 502, afin de régir l'implantation de tours et d'antennes de télécommunications sur le territoire de la municipalité et demande en vertu de l'article 445 du Code municipal, dispense de lecture dudit règlement.

2016-159

Premier projet de règlement 502-71 (N/D C-0631)

Adopter, s'il y a lieu, le premier projet de règlement 502-71, règlement visant à modifier le Règlement de zonage 502, afin de régir l'implantation de tours et d'antennes de télécommunications sur le territoire.

Proposé par la conseillère Annie Bélanger
Et résolu

QUE : la municipalité adopte le premier projet de règlement 502-71, règlement visant à modifier le Règlement de zonage 502, afin de régir l'implantation de tours et d'antennes de télécommunications sur le territoire;

QU' : il y aura tenue d'une assemblée publique de consultation pour ce projet le 31 mai à 19 heures à la salle du Conseil sis au 180, rue Sainte-Louise;

Adopté unanimement.

2016-160

Ballon sur glace

La municipalité est fière d'adresser une résolution de félicitations aux équipes de ballon sur glace de Saint-Jean-de-Matha pour s'être démarqués lors du championnat provincial de ballon sur glace sénior de Saint-Léonard-d'Aston pour le prix «Région coup de cœur», Champion au tournoi Amigo U17 masculin ainsi que champion provincial à Blainville pour la catégorie U15.

Proposé par le conseiller Pierre-Michel Gadoury

Adopté unanimement.

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES

2016-161 Levée de l'assemblée

Proposé par la conseillère Isabelle Desrosiers

QUE : la présente assemblée soit et est levée.

Fin de l'assemblée à 21 h 02

Adopté unanimement.

Normand Champagne, Maire

Nicole D. Archambault, d.g.